

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 18 Octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, G. MASRARI, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, H. GRANGE, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ

Absents : D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, M. GIRIAT, M. GRENIER

Procurations : F. KHIAR à G. MASRARI, M. GRENIER à S. MANFRINI, M. GIRIAT à C. TOWNSEND

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, J-F. OBEZ.

O. GUICHARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

L. VAUTHIER avait envoyé une lettre de démission du conseil municipal, mais après réflexion elle renonce et souhaite rester conseillère municipale en poste.

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2021 n'appelant pas de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Aménagement du territoire – Présentation de l'étude sur les aires de jeux et de loisirs à développer sur le territoire communal

Le conseil municipal, par délibération D2020 30 11 120 du 30 novembre 2020 a validé le lancement d'une étude sur l'offre de loisirs à Ornex. Cette étude a été réalisée en début d'année 2021, par le cabinet Citadia, en concertation avec les habitants.

Les résultats de cette étude sont maintenant finalisés, et monsieur le Maire en fait part au conseil municipal.

Une présentation *est* faite en séance.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à délibération.

2. Aménagement du territoire – Présentation du schéma métropolitain de l’habitat et du logement

Le schéma métropolitain de l’habitat et du logement qui sera présenté en séance est le résultat d’une étude portant sur l’habitat dans le bassin Genevois (croissance démographique, typologie de population, revenus moyens et écarts constatés, état du parc de logement...).

Le document est joint, et Monsieur le Maire en fera une présentation en séance.

Ce point est une présentation, pour information du conseil municipal, ne donnant pas lieu à délibération.

3. Intercommunalité – Portée à connaissance du rapport d’activité 2020 – Pays de Gex Agglo

Pays de Gex agglo a fait un bilan d’activité pour l’année 2020, qui doit être porté à connaissance du conseil municipal. Le bilan d’activité fait état de données quantitatives et qualitatives sur chacune des compétences portées par la communauté d’agglomération.

Ce rapport d’activité est joint à la présente note de synthèse.

Vous êtes invités à en prendre connaissance, et le cas échéant à poser vos questions en séance.

4. Intercommunalité – Portée à connaissance du rapport annuel 2020 du prix et de la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Pays de Gex Agglo

Ce rapport annuel rapporte l’activité du service de gestion et de valorisation des déchets pour l’année 2020. Une présentation succincte et résumée sera faite en séance. Le rapport complet est joint à la présente note de synthèse.

Vous êtes invités à prendre connaissance de la version intégrale en vue de pouvoir, le cas échéant, poser vos questions, auxquelles Monsieur le Maire pourra répondre en séance.

Le rapport donne des éléments de bilan qualitatifs par service (Par exemple : les déchetteries, la collecte des ordures ménagères, les plateformes de compostage...), et des éléments de bilan financier.

5. Instances – Désignation d’un membre titulaire et d’un suppléant au comité technique

Vu la délibération D 2020 03 06 053 du 3 juin 2020 relative à la désignation des membres du collège employeur du comité technique

Vu la démission du conseil municipal de Ludovic ROCHAS, membre titulaire du Comité technique

Vu la démission du comité technique de Michel GALLET, membre suppléant du Comité technique

Considérant qu’il convient de les remplacer.

Vu l’article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires consacre le droit des fonctionnaires à la participation : "Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière".

Considérant que le conseil municipal a décidé de maintenir une parité entre le collège employeur et le collège salarié.

Les représentants des élus sont désignés parmi les membres du conseil municipal, afin de constituer le collège employeur. Il est important de noter que les séances du Comité technique se déroulent en journée afin que les représentants du personnel puissent être présents.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DESIGNE**, pour remplacer les membres titulaire et suppléant démissionnaires : J. DIZERENS et W. DELAVENNE. Ainsi, les membres issus du conseil municipal élus pour représenter le collège des élus sont les suivants :

TITULAIRES :

1. J-F. OBEZ
2. C. BIOLAY
3. M-C. ROCH
4. J. DAZIN
5. J. DIZERENS

SUPPLEANTS :

1. W. DELAVENNE
2. J-M. PALINIEWICZ
3. M. FOURNIER
4. M. GIRIAT
5. G. MASRARI

6. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Le recrutement du responsable des relations aux usagers est à ce jour infructueux, et aucun candidat correspondant au profil attendu ne s'est présenté pour le moment.

Afin d'élargir le recrutement, il est proposé de se donner la possibilité de recruter en catégorie C, filière administrative.

Ainsi, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} novembre 2021 :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Enfin, si la procédure de recrutement était amenée à durer, il est proposé au conseil municipal de pouvoir recruter un agent de remplacement qui pourrait arriver rapidement, pour assurer le travail administratif liée aux affaires sociales, l'état civil, et le remplacement de l'agent d'accueil pendant ses absences pour congé ou formation... Pour se faire, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, en accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} novembre 2021, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2022.

Il ne sera fait usage de ce poste que dans le cas où les difficultés de recrutement seraient amenées à durer, et pas en cumul avec le responsable des relations aux usagers.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** à compter du 1^{er} novembre 2021 :
 - Un poste d'adjoint administratif à temps complet

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet, en accroissement temporaire d'activité, jusqu'au 30 avril 2022.

- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2021, chapitre 012

7. Travaux – Fibre optique – Modification des NRO

Le Maire expose au Conseil Municipal que, **suite à la forte demande de branchements à la fibre optique, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication (SIEA) a mandaté le groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / RESONANCE pour l'implantation de nouvelles armoires et d'un shelter.**

La mise en place de ces dispositifs permettra de raccorder l'ensemble des logements restants non raccordés à ce jour sur la commune. Les zones à urbaniser à un horizon 5/7 ans ont été intégrées dans l'étude.

Par délibération du Conseil Municipal le 22 février 2021, trois sites ont été validés sur la commune :

- Rue du Père Adam pour 1 shelter,
- Rue de Villard pour 2 armoires,
- Chemin de la Commanderie pour 1 armoire.

Après approfondissement de l'étude par AXIONE, deux nouveaux sites sont nécessaires :

- Rue des Bleuets
- Rue des Charbonnières

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-35,

VU la demande du Groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / RESONANCE en date du 02/02/2021,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DECIDE** d'implanter une armoire rue des bleuets à coté des deux armoires existantes.
- **DECIDE** d'implanter une armoire rue des charbonnières, le long de l'enceinte de la gendarmerie.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les conventions d'occupation du domaine public.

8. Travaux – Convention d'autorisation de passage pour les travaux de la régie des eaux gessiennes - Concession de tréfond parcelle AE 45

Dans le cadre de travaux importants de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable du Pays de Gex, la Régie des Eaux Gessiennes a entrepris depuis le mois de juin la pose d'une canalisation fonte DN 400mm entre la commune de Preveysin et la commune de Segny, qui passe sur la Commune d'Ornex par le chemin des Tattes / rue de Vésegnin / rue des Pralets / Rue des Primevères.

Cette canalisation transite sur la rue des primevères qui a la référence cadastrale section AE N°45.

Ainsi, il s'agit pour la Commune d'autoriser le passage de cette canalisation sur la parcelle AE 45. Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de concession de tréfonds avec la Régie des Eaux Gessiennes. Un exemplaire de cette convention de concession de tréfonds est joint à la présente délibération.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de concession de tréfonds avec la Régie des Eaux Gessiennes et tous les documents liés pour la parcelle AE 45.

9. Travaux – Convention pour l'autorisation de passage pour les travaux de la régie des eaux gessiennes - concession de Tréfond parcelles AL 11, AL 9, AM 10, AI 9

Dans le cadre de travaux importants de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable du Pays de Gex, la Régie des Eaux Gessiennes a entrepris depuis le mois de juin la pose d'une canalisation fonte DN 400mm, entre la commune de Preveysin et la commune de Segny, qui passe sur la commune d'Ornex, par le chemin des Tâtes / rue de Vésegnin / rue des Pralets / Rue des Primevères.

Cette canalisation transite sur des parcelles communales le long de la promenade des Tattes :

- AL 11
- AL 9
- AM 10
- AI 1

Ainsi, il s'agit pour la commune d'autoriser le passage de cette canalisation sur des terrains lui appartenant.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de concession de tréfonds avec la Régie des Eaux Gessiennes. Un exemplaire de cette convention de concession de tréfonds est joint à la présente délibération.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de concession de tréfonds avec la Régie des Eaux Gessiennes et tous les documents liés pour les parcelles AL 11, AL 9, AM 10 et AI 1.

10. Travaux – Maîtrise d'œuvre pour les jardins familiaux

La commune d'Ornex a le projet de créer des Jardins familiaux et partagés sur le hameau de Maconnex.

La commune d'Ornex est propriétaire d'une parcelle cadastrée AC3. La reprise d'une partie de la parcelle a été négociée avec l'exploitant pour une superficie de 6 600 m².

Une première réalisation de jardins familiaux dans le quartier du Père Adam, créés en 2017, ainsi que la diffusion d'un questionnaire a montré l'intérêt d'élargir cette idée de jardins au reste de la population.

Sur l'ensemble du tènement de 6 600 m², les aménagements suivants seront réalisés :

- Jardins partagés – 1 800 m²

Une parcelle de jardins partagés entre plusieurs jardiniers comprenant une partie dédiée à la pédagogie : les seniors apprendront aux plus jeunes, transmission de leur savoir-faire avec des parcelles équipées et aménagées spécialement pour les enfants. Une autre partie dédiée à la solidarité avec une redistribution d'une partie des récoltes et/ou une mise à disposition gratuite aux personnes éloignées depuis un certain temps du monde du travail – Partie haute – 1 800 m². Une ressourcerie ouvre au mois de novembre qui se situera juste en face du projet de jardin. Le personnel sera en insertion professionnel, et un lien pourra être fait entre les jardins et la ressourcerie.

- Jardins familiaux – 2 200 m² divisés en parcelles de 20 m²

Type de jardin : Familiaux

Dimension du jardin en m² à l'issue des travaux d'aménagement : 2 200 m²

Statut d'occupation du terrain : location d'une à trois parcelles contre paiement d'un tarif annuel modique à payer à la commune d'Ornex.

Aménagements projetés : en plus des aménagements décrits ci-dessus en introduction, les aménagements suivants seront faits :

- Aire de loisirs

Type d'équipement : Aire de loisirs

Dimension de l'aire de loisirs à l'issue des travaux d'aménagement : 2 000 m²

Statut d'occupation du terrain : usagers de la commune à titre gratuit

Aménagements projetés : une aire de jeux familiale, un barbecue, une boîte à livres, des toilettes sèches, un parking à proximité

Le budget estimatif des travaux est de 200 000 euros HT

Afin de permettre de réaliser cette opération pour le printemps 2022, il est proposé de missionner le Bureau d'étude LES ARCHITECTE DU PAYSAGE pour les missions suivantes :

- Mission AVP : Avant-Projet
- Mission PRO/DCE : Etude de projet et rédaction du dossier technique de consultation des entreprises

Le montant de l'offre de l'entreprise LES ARCHITECTES DU PAYSAGE est de 6 480 euros HT, soit 7 776 euros TTC.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre de mission de maîtrise d'œuvre Phase AVP-DCE-PRO pour la création de Jardins Familiaux et d'un espace de loisirs avec l'entreprise LES ARCHITECTES DU PAYSAGE pour un montant de 6 480 euros HT, soit 7 776 euros TTC.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021.

11. Travaux – Mission d'étude de régulation du carrefour de Signalisation Lumineuse Tricolore RD 1005 / Rue de Bézoud

Dans la cadre des travaux d'aménagement de la rue de Bézoud et du Carrefour avec la Route Départementale N°1005, il est nécessaire de réaliser une étude de régulation afin de pouvoir programmer le contrôleur du carrefour.

Le carrefour se situe sur le tracé de la ligne de BHNS Gex – Ferney-Voltaire, ce qui implique que le franchissement du carrefour par les bus respecte les principes de priorité valables sur toute la ligne. Une forte interface avec le projet de BHNS est donc à prendre en compte.

Le bureau d'étude CITEC a été missionné par le département de l'Ain pour l'ensemble des aménagements de la signalisation lumineuse tricolore (SLT) du projet de BHNS.

Dans ce contexte, la commune d'Ornex propose de missionner le bureau d'étude CITEC pour la réalisation d'une étude de régulation sur le carrefour, qui permettra d'une part de déterminer les principes de fonctionnement du carrefour et de s'assurer de la cohérence de l'aménagement prévu avec ces principes ; et d'autre part qui assurera un suivi de la mise en œuvre du carrefour jusqu'à réception de tous les équipements de signalisation lumineuse tricolore (SLT).

Conformément à la convention validée en conseil municipal du 21 juin 2021, le Département de l'Ain assurera la maîtrise d'ouvrage de la mise aux normes et de l'adaptation de la signalisation lumineuse tricolore, c'est-à-dire les supports de feux et les signaux lumineux, le câblage, les boucles de détection, le contrôleur et sa programmation.

Les prestations sont les suivantes :

- Synthèse des données d'entrée et réalisation du plan de charge de référence
- Génération de trafic et réalisation du plan de charge déterminant
- Proposition de principes de fonctionnement
- Reprise des plans SLT

La proposition du Bureau d'étude CITEC est de 6 950 euros HT, soit 8 340 euros TTC

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

-**AUTORISE** le Maire à signer l'offre d'étude de régulation du carrefour SLT de la RD 1005 – rue de Bézoud avec l'entreprise CITEC pour un montant de 6 950 euros HT, soit 8 340 euros TTC.

-**DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021.

12. Décisions prises par délégation du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 11 septembre 2021 au 11 octobre 2021.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	Compte	Montant H.T
MANUTAN	MOBILIER TABLES ET CHAISES ESPACES JEUNES	2184	3985,52

POSTE	AFFRANCHISSEMENT SEPTEMBRE	6261	502,48
NATIXIS	ACHAT CHEQUES DE TABLE OCTOBRE	multi	5884
FRANCE FERME	TRAVAUX DE MODERNISATION DES PORTES SECTIONNELLES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	2313	641,08
SAFACT	PROCEDURE ACQUISITION FONCIERE ECHANGE PARCELLE JACQUEMET RUE DE LA TOUR	2112	924
GRENKE	LOCATION COPIEURS RICOH MAIRIES PERIODE DU 1ER OCTOBRE AU 31 DECEMBRE	6135	1006,11
MANUTAN	ACHAT LITS ET COUVERTURE ECOLE DES BOIS SIESTE	2184	763,64
MUSTA KA	CONCERT EGLISE JOURNEE DU PATRIMOINE GROUPE MUSTA KA	6232	1500
CIDEM	RENOUVELLEMENT ANTIVIRUS ET ACRONIS ECOLE DES BOIS	6156	697
LUNCH SERVICE	CHAPITEAU JOURNEE DU PATRIMOINE DU 18 SEPTEMBRE	6135	3579,6
QUE DU BONHEUR	CONCERT SOIREE MANIFESTATION JOURNEE DU PATRIMOINE 18 SEPTEMBRE	6232	1500
VERDET PAYSAGES	REMISE EN ETAT MASSIF SUITE AU SINISTRE DE JUIN 2019	2315	1738
DECOLUM	ACHAT DE DECORATIONS DE NOEL	21578	2025
VISTALLI	ELAGAGE DE 3 ARBRES ET ABATTAGE D'UN CHENE RUE DES EYCHEROLLES	615231	2700
TPG	PARTICIPATION ANNUELLE 2021	6558	1730,96
MANUTAN	ACHAT MOBILIER SALLE ARTS PLASTIQUE ET SALLE MATERELLE PERISCOLAIRE ECOLE DES BOIS	multi	3833,65
SIVOM	CONTRIBUTION REPAS AOUT ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES	65548	850,5
SCHINDLER	REPARATION ASCENCEUR ECOLE DE VILLARD SUITE A L'ORAGE	61558	955,48
DOMBES HOTTES N	REPRISE AUX NORMES VMC ECOLE DES BOIS	2313	922,8
NATIXIS	ACHAT CHEQUES DE TABLE SEPTEMBRE	multi	5692
ONET SERVICES	DECAPAGE DE L'ESPACE PERISCOLAIRE ECOLE DES BOIS HORS MARCHE	6283	535,32
YPOK	ACHAT TELEPHONE SMARTPHONE 4S ET INSTALLATION LOGICIEL VERBALISATION POLICE MUNICIPALE	multi	843
KIDEA INTERNATI	ACHAT TABLES CHAIRES TABLEAU BIBLIOTHEQUES PERISCOLAIRES ECOLE DES BOIS	2184	994,09

Le maire annonce que les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu les lundis 15 novembre et 13 décembre 2021.

La séance est levée à 21h30

Le Maire
J-F. OBEZ

